

Information Réseau

ACCOMPAGNATEUR PMR

Le transport des accompagnateurs des personnes à mobilité réduite* est **GRATUIT** sur le réseau TUB.

*sous condition d'être titulaire d'une carte CMI «Besoin d'accompagnement»

EN CAS DE CONTRÔLE :
PRÉSENTER LA CARTE CMI AVEC LA MENTION «BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT».

www.tub.bzh



SAINT
BRIEUC
ARMOR
AGGLOMÉRATION